

MAIRIE DE CHAVILLE
CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 20 avril 2013

Présents_:

Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - M. David ERNEST - M. Jean-Pierre HASCOET - Mme Christine LECERF

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. Loïc CHARBONNIER - M. Bertrand BARRE - Mme Isabelle DORISON - M. André GAUDIN

Le collège associatif :

M. Marcel DUMAS

Les élus et les représentants de la ville :

Mme Marie-Odile GRANDCHAMP - M. Maurice BLANDEAU

Absents excusés :

M. Bernard DUCLOS - M. Sylvain LEBAS - Mme Marie-Sabine GAVOIS - Mme Irène NENNER - Mme Laurence ROUGER de Grivel

Absents :

M. Jean ALZAMORA - Mme Arielle AMILCAR - M. Noël DUSSAC - M. André HARLAY - Mme Olga ODINETZ

Rappel de l'ordre du jour :

1. Point sur les réalisations en matière de développement durable sur la ville de Chaville (hors ZAC du centre-ville) présenté par Monsieur Arnaud Martin, Directeur des services techniques et Madame Annick Leconte, Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;
2. Points divers.

Début de la séance : 9h35

Monsieur Bertrand Barré, Président du CC2D remercie Madame Leconte et Monsieur Arnaud Martin de leur présence et leur donne la parole.

Monsieur Arnaud Martin se présente et indique que les travaux de réalisation ou de rénovation ainsi que la maintenance de tous ces bâtiments ont un coût global.

A l'aide du Powerpoint (joint en annexe), Monsieur le Directeur des services techniques explique à l'assemblée les actions entreprises par la ville en matière de développement durable.

1 - Point sur les réalisations en matière de développement durable sur la ville de Chaville

1 Réalisations du service bâtiment

Monsieur Martin précise la mise en place d'une politique de maintenance et de rénovation des bâtiments résolument durables. Notamment en matière de chauffage, la signature d'un nouveau contrat de maintenance (avec un P3 avec - lors de l'entretien - le changement de des pièces tout le long du contrat). Le raccordement à la chaufferie urbaine en cogénération lorsque cela est possible permettra la suppression des chaufferies fuel. C'est le cas pour le Groupe scolaire P.Bert/ Pâquerettes ; le futur bâtiment de loisirs accueillant la MJC et les futurs locaux de l'accueil de loisirs dans la ZAC.

Monsieur Bertrand Barré s'interroge sur la chaufferie COFELY.

Monsieur Martin indique que la chaufferie COFELY est en cogénération, ce qui est intéressant. Pour les bâtiments municipaux, il précise que les peintures utilisées sont en acrylique et souligne que les leds n'ont pas le même rendu ; compte tenu des marchés publics souvent inexistant ils ne peuvent être installés partout. Actuellement, il y en a dans le hall de l'Atrium. Cependant, la mise en place de détecteurs de présence inclus dans les luminaires (école F.Buisson) et l'existence d'une pièce globale où un gardien peut vérifier et éteindre tout le bâtiment permettent des économies d'énergie.

Monsieur Martin explique que le Centre Technique Municipal récupère les eaux pluviales pour le lavage des véhicules, le nettoyage des panneaux administratifs...ainsi que les espaces verts pour l'arrosage des serres. Dans les bâtiments accueillants du public, les crèches, les écoles la réglementation actuelle est stricte. Concernant les menuiseries, elles sont remplacées au fur et à mesure par des menuiseries en aluminium, RPTH et double vitrage. Actuellement, 50% des menuiseries de l'école du Muguet ont été remplacées, 80 % de l'école des Jacinthes et d'ici la fin de l'année 2013, ce sera 100 % pour l'Hôtel de Ville.

Ferdinand Buisson bénéficie également de lampes fluo T5 avec détection par radar, diminution de l'intensité lumineuse en fonction de l'éclairage, de la centralisation des commandes depuis la loge, d'une toiture terrasse végétalisée, de faux plafonds, pour une meilleure acoustique et une diminution des volumes à chauffer, de menuiserie double vitrage RPTH du côté rue, d'une isolation intérieure avec la conservation de l'aspect architecturale du bâtiment existant. La chaufferie a été renouvelée avec le remplacement des régulations, les chaudières à condensation et à basse température ainsi que le positionnement de sondes INT dans différentes salles.

Madame Christine Lecerf souligne que le double vitrage entraîne des problèmes de ventilation et que le double flux oblige la fermeture des fenêtres. Elle rappelle l'augmentation de la condensation due au manque d'aération.

Monsieur Martin approuve. Il indique que les allées et venues de personnes renouvelle l'air.

Monsieur Loïc Charbonnier rappelle que la tendance d'une bonne isolation est le double flux.

Monsieur Martin précise que le double flux convient pour des grands bureaux mais que, pour des salles de classe, ce système de ventilation est onéreux car il faut tenir compte également de la maintenance.

Monsieur Pierre Delayen rappelle que la technologie choisie dépend du bâtiment et de son utilisation. Il existe différentes techniques, par exemple les puits canadiens. L'important étant d'influencer sur les comportements.

Monsieur Martin précise que deux des trois groupes scolaires ont déjà bénéficié des efforts de pensées durables lors des créations ou des restructurations de bâtiments.

C'est le cas de Paul Bert - Pâquerettes où l'isolation extérieure du bâtiment est en bois naturel avec une toiture terrasse végétalisée. Les menuiseries sont en double vitrage RPTH. L'utilisation des lampes fluo T5, détection par radar, qui en fonction de l'éclairage diminue l'intensité lumineuse avec la centralisation des commandes depuis la loge. Les peintures sont en acrylique. La récupération des eaux de pluies permet l'arrosage des jardinières. Le chauffage via la cogénération facilite la gestion. L'aération s'effectue en double flux.

Madame Isabelle Dorison aimerait connaître l'épaisseur de la toiture terrasse végétalisée.

Monsieur Martin précise que la toiture végétalisée comprend un isolant, des substrats et des végétaux et qu'elle mesure environ 10 centimètres mais qu'elle ne rentre pas dans les calculs thermiques.

Monsieur Charbonnier indique qu'une toiture végétalisée est une bonne isolation. L'inertie thermique permet de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Monsieur Martin souligne que la rénovation des équipements sportifs à venir tient compte également des objectifs de développement durable. C'est le cas pour les 3 tennis couverts, avec la gestion des éclairages et l'isolation de la structure. De même, pour le Gymnase Leo Lagrange avec l'isolation des façades, le remplacement des bardages et menuiseries, le changement et la gestion des éclairages ainsi que la rénovation de la chaufferie et la permutation des diffuseurs.

Monsieur Marcel Dumas indique à l'assemblée que les riverains l'interpellent souvent concernant la façade de l'école Paul Bert.

Monsieur Martin informe que c'est un bardage en bois, non traité et très robuste : le bois de robinier. De couleur jaune au moment du sciage, il prend une teinte brune aux reflets dorés, puis grisés, par oxydation et exposition aux ultraviolets. Cependant, quelques suintements d'eau de pluie l'ont fait devenir noir par endroits.

Monsieur Delayen rappelle que seule l'esthétique du bâtiment est concernée.

Monsieur Martin signale que les joints et bavettes (appuis de fenêtre) sont en cours de révision pour remédier à cela. La ville a une assurance dommages ouvrage pour la construction de ce bâtiment, Une solution est à trouver avec la société, ce bâtiment étant pour eux leur image de marque. En France, nous avons une culture de l'utilisation du bois encore peu développée.

Monsieur Maurice Blandeau s'interroge sur le fait que le bois à terme n'est peut-être pas la bonne solution.

Madame Lecerf indique que le bardage en bois non seulement stocke le carbone mais, en plus, ne nécessite pas d'entretien permanent.

Monsieur David Ernest souhaiterait savoir si la ville suit le projet de la nouvelle Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Monsieur Martin explique que la ville est à l'origine du projet, et elle reste vigilante tant sur l'aspect esthétique que sur la maintenance de ce futur bâtiment.

Monsieur André Gaudin s'interroge sur la date des travaux de rénovation des tennis.

Monsieur Martin informe l'assemblée que ceux-ci auront lieu en été afin de permettre leur utilisation fin septembre.

2 Mise en œuvre du PADD du PLU et développement durable

Madame Annick Leconte rappelle à l'assemblée ce qui a été fait en termes de circulation, notamment la mise en œuvre du plan de circulation douce (zones 20 et zones 30), du Pédibus, des 3 stations Autolib' (avenue Anatole France, Route du Pavé des Gardes, parking de l'Atrium). Elle précise qu'une réflexion est en cours par la Mairie afin de mettre en place d'une flotte de véhicules électriques

Monsieur Dumas rappelle que les bus circulent souvent à vide et que, compte tenu des nuisances qu'ils génèrent, il serait souhaitable d'envisager avec GPSO une étude appropriée.

Monsieur Ernest suggère de modifier le trajet du Chaville-Bus auprès de GPSO.

Madame Leconte informe l'assemblée que le maintien, en secteur pavillonnaire de 50 % d'espaces verts en pleine terre permet de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Madame Lecerf rappelle que le Conseil Communal de Développement Durable attend toujours le suivi de la Charte de la ZAC du Centre-Ville.

Madame Leconte précise que cela dépend de l'aménageur.

Monsieur Ernest explique que l'aménageur est un prestataire et que la ville doit contrôler le travail de ce prestataire et informer les riverains afin de les sécuriser.

Madame Lecerf souligne que la période de démolition est terminée ; par conséquent un bilan relatif aux déchets retirés doit être transmis par l'aménageur. Une charte a été écrite, l'aménageur a l'obligation de la respecter. De plus, la ville a basé cette Charte sur la confiance et aucune pénalité ne lui est imputée.

Madame Marie-Odile Grandchamp précise que le CC2D à raison de réclamer le suivi de la Charte. Elle rappelle également que l'élu délégué à l'urbanisme et l'aménageur ont eu un planning chargé. Elle informe l'assemblée que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance et que pour le moment le bilan n'est pas rédigé mais assure qu'il sera communiqué à tous cependant elle ne peut donner de date.

Monsieur Ernest insiste sur le fait que l'aménageur doit rendre compte au commanditaire et le chiffrer sur son temps de travail.

Madame Grandchamp précise que Monsieur Loiseleur était présent à la réunion de quartier du centre-ville.

Madame Lecerf s'interroge sur les moyens dont disposent les services techniques pour le suivi du projet.

Monsieur Barré souligne que le tri des déchets a été effectué lors de la démolition.

Madame Lecerf rappelle que cela est obligatoire.

Madame Dorison souligne que lors du PADD plusieurs propositions ont été faites relatives au tri des déchets (Ambassadeur du Tri, composteur..) et souhaiterait savoir si un projet va de ce sens.

Madame Grandchamp indique que la Maison de la Nature sensibilise petits et grands au respect de l'environnement et favorise les gestes éco-citoyens. Elle rappelle que GPSO favorise la pratique du compostage domestique, en finançant et en accompagnant les projets des particuliers. Un lombricomposteur peut être installé sur les balcons ou les cuisines. Autre

solution pour les bailleurs, syndicats et copropriétés collectives : l'accompagnement et le suivi du projet par un maître-compositeur qualifié, récemment recruté par GPSO.

3 Participation à la lutte contre le gaspillage d'énergie visant à une consommation responsable des Services de la ville.

Madame Leconte indique qu'une démarche d'information et de sensibilisation auprès des agents de l'hôtel de Ville, pendant 1 mois, a été mise en place récemment afin de maîtriser l'énergie.

De même, avec la mise en place de la dématérialisation de nombreuses procédures, Chaville est une ville pilote au niveau de la dématérialisation des marchés en 2008, des factures et des commandes en 2012.

Madame Leconte informe de la mise en place d'un i-parapheur pour les actes officiels tels que délibérations, arrêtés, décisions cette année et bientôt pour l'ensemble des courriers courant 2013. Pour les serveurs informatiques : le passage de 12 unités à 1 est en cours.

Questions et commentaires

Monsieur Charbonnier aimerait avoir la confirmation que la charte est bien suivie pour les travaux de la ZAC du centre-ville.

Madame Dorison pensait que Monsieur Loiseleur serait présent à une prochaine séance du CC2D.

Madame Lecerf rappelle qu'il avait été demandé lors d'une précédente séance un bilan relatif à la construction de la ZAC.

Madame Grandchamp confirme que la construction de la ZAC du centre-ville suit son cours et n'a pas pris de retard. Elle confirme également que le bilan relatif à la construction de la ZAC sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du CC2D.

2 – Points divers

Semaine chavilloise du développement durable

Monsieur Barré remercie Madame Grandchamp de bien vouloir faire un point sur la semaine de développement durable qui s'est tenue du 8 au 18 avril.

Madame Grandchamp précise que sur l'ensemble le retour est positif avec une bonne participation. Les ateliers, pour les centres de loisirs et les scolaires, du mercredi et du jeudi ont beaucoup plu. Trois cent enfants y ont participé.

Une démonstration de véhicule électrique et hybride (hybride-diesel) avec essai de véhicule Peugeot a eu lieu le vendredi. Conférence œnologie, le soir sur le vin bio par Monsieur Duclos et dégustation. Le samedi, les véhicules Autolib étaient sur le parvis de l'Atrium. Un marché bio, à deux endroits de la ville (sur la place du marché avec des produits alimentaires et cosmétiques, et devant la boutique de BIOCOOP) a eu du succès. La projection du film « Planète Océan » de Yann Arthus-Bertrand s'est faite le samedi. Le dimanche, les enfants ont eu le droit à la présence d'un manège, des animations et fanfares. Pour clôturer cette semaine, une conférence-débat sur les énergies renouvelables s'est tenue le jeudi 18 avril en fin d'après-midi à l'Atrium.

Monsieur Dumas conseille aux membres présents d'aller voir le film-documentaire « des abeilles et des hommes », images étonnantes sur l'intimité des abeilles.

Madame Grandchamp rappelle qu'à l'initiative de l'Atrium, le dimanche 21 avril à 11 heures, est organisé un ciné-brunch avec la séance à 3,50€.

Monsieur Charbonnier informe que la liste d'attente est longue pour adhérer aux AMAP de Chaville.

Débat National sur la transition énergétique.

Madame Lecerf regrette que le CC2D ne soit pas impliqué dans le débat national sur la transition énergétique.

Monsieur Bertrand Barré souligne que les membres du CC2D n'ont pas été enthousiasmés lorsque le débat leur a été proposé. Maintenant, il est trop tard pour une initiative locale. Cependant, Le débat est organisé de manière à ce que toute personne qui le souhaite puisse donner son avis et partager son expérience.

Madame Lecerf pense que la loi peut changer si collectivement on bouge et le débat permet d'avancer.

Monsieur Delayen indique que les entreprises ont une position très controversée, que les débats ne sont pas sereins et propose de communiquer des documents avec une vision de l'entreprise.

Madame Lecerf insiste sur l'importance de l'enjeu, par exemple sur les impayés au niveau du chauffage et les dégradations du bâti que cela implique.

Monsieur Delayen indique que le débat national doit être considéré comme de l'information à décliner sur chaque commune.

Monsieur Barré souligne que le débat se terminera aux alentours des vacances d'été 2013.

Madame Lecerf s'interroge sur la création d'un site internet dédié au débat.

Monsieur Barré confirme l'existence de ce site.

Madame Dorison informe l'assemblée qu'il existe des conférences organisées par l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies en île de France (ARENE) afin de permettre un débat par département.

Monsieur Delayen souligne l'importance des échanges et des informations pour garder certaines idées.

Monsieur Barré informe l'assemblée qu'un tract du parti socialiste stipule l'inactivité du CC2D. Monsieur le Président souhaite indiquer les actions entreprises par le CC2D lors d'une interview pour le Chaville Magazine afin d'informer les Chavillois du travail accompli.

Remarques diverses

Madame Lecerf trouve que le CC2D s'essouffle. Elle souligne que les membres du CC2D doivent réfléchir aux actions futures à mener.

Monsieur Barré rappelle que, lors de sa création, les échéances étaient celles de la ZAC du centre-ville et le PLU. Depuis ce début d'année, il n'y a plus d'échéances de cette importance. Le manque de saisine peut engendrer cet essoufflement.

Monsieur Ernest indique quelques objectifs à suivre, notamment la Charte ZAC et l'Agenda 21.

Monsieur Barré précise que la prochaine séance se déroulera en présence de Monsieur Tampon-Lajarriette et de Monsieur Loiseleur. Compte tenu de leur agenda respectif deux dates sont retenues :

- ✓ **le samedi 22 juin 2013 ;**
- ✓ **le samedi 29 juin 2013.**

Le secrétariat confirmera la date définitive dès que possible.

Fin de la séance à 11h30.